



Date : 22 juin 2018

Auteure : Claudelle Nielly-Thibault

Titre : CIM-11 : la transidentité ne sera plus considérée comme une maladie mentale

La 11^e édition de la Classification internationale des maladies (CIM-11) publiée par l'OMS ne classera plus l'incongruence de genre dans la catégorie des maladies mentales. Le but de ce changement étant de déstigmatiser les personnes trans* et, par le fait même, éventuellement augmenter leur accès à des soins de santé.

Cependant, la nouvelle classification n'efface pas totalement la transidentité de son registre de « maladies », elle la place plutôt dans une catégorie différente : les affections liées à la santé sexuelle. La communauté LGBT+ a d'ailleurs émis plusieurs critiques face à cette procédure, notamment qu'elle « entretient l'amalgame pourtant dénoncé depuis des années entre le genre et la sexualité ».

Cette nouvelle version du CIM doit être présentée à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019 et les pays membres devront l'approuver avant son entrée en vigueur qui est prévue pour janvier 2022.

Référence

https://www.sciencesetavenir.fr/sante/sexualite/droits-lgbt-l-organisation-mondiale-de-la-sante-veut-retirer-la-transidentite-de-la-liste-des-maladies-mentales_125124

Source

[http://www.who.int/fr/news-room/detail/18-06-2018-who-releases-new-international-classification-of-diseases-\(icd-11\)](http://www.who.int/fr/news-room/detail/18-06-2018-who-releases-new-international-classification-of-diseases-(icd-11))